SECRÉTARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

COMPOSITION DE LA COMMISSION CHARGÉE DU RECRUTEMENT DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES CORPS DE PERSONNELS ADMINISTRATIFS

BIR N°36 du 9 juillet 2018 Réf : SG-DRH

Vous trouverez en annexe l'arrêté de composition de la commission chargée du recrutement des travailleurs en situation de handicap dans les corps de personnels administratifs.



La rectrice de l'académie de Lyon

- Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 27;
- Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié, concernant l'emploi des travailleurs handicapés dans la fonction publique, pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;
- Vu le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 relatif au statut des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat
- Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif au statut des adjoints administratifs des administrations de l'Etat

ARRÊTE

- ARTICLE 1er La composition de la commission chargée d'émettre un avis sur le recrutement par la voie contractuelle de travailleurs handicapés dans les corps susvisés ouvert au titre de l'année 2018/2019 est fixée ainsi :
 - Monsieur Jean-Luc Hilaire, directeur des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, président;
 - Madame Caroline Sbaffo, cheffe du bureau des personnels ouvriers et de service, de surveillance, ITRF et agents non titulaires, DPATSS2
 - Madame Lucie Munoz, responsable du pôle des affaires médicales et correspondante handicap de l'académie;

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé au bulletin d'informations rectorales.

Fait à Lyon, le 2 juillet 2018

Pour la rectrice et par délégation Le secrétaire général de l'académie

Pierre Arène